

Edito

Sommaire

page 1 :

Edito

pages 2 et 3 :

4^{ème} paquet
énergie et climat

page 4 :

- 12 septembre :
rentrée réussie
pour la CGT
- USR agro-alimentaire
forestière

page 5 :

MACIF :
gouvernance mutualiste

pages 6 et 7 :

Activités sociales
et culturelles

page 8 :

NVO

Un processus de lutte pour gagner !



La politique du gouvernement sous la dictée du capital et de la finance frappe tous azimuts : jeunes, retraités, salariés du privé, agents du publics, précaires (dont les contrats aidés), services publics, secteurs industriels...

Face aux enjeux et à la profondeur des attaques portées visant la déstructuration totale de notre modèle social (droit du travail, protection sociale, retraite, formation professionnelle, logement...) nous avons fait le choix et de les combattre sur la durée et d'ancrer notre lutte à l'entreprise, sur nos lieux de travail à partir des préoccupations des salarié.e.s.

Ainsi la 1^{ère} journée de grève et de mobilisation du 12 septembre a été une réussite : Près de 500 000 manifestants dans toute la France – plus de 6000 en Picardie.

Au-delà du nombre de manifestants, nous assistons à un élargissement de la contestation. Dans les autres organisations syndicales, la colère gronde : le syndicat UNSA a rejoint le préavis de grève déposé par les cheminots CGT, un appel commun CGT,FO,CGC a été lancé dans la chimie, la CFDT métallurgie demande une mobilisation, une majorité de fédérations CGC par communiqué de presse a appelé à participer à la journée de grève et de mobilisation du 21 septembre*.

Il nous faut transformer en action le mécontentement qui gagne.

Les luttes à venir contribuent à l'élévation du rapport de force : le 10 octobre dans la Fonction Publique est à l'appel de toutes les organisations syndicales – du jamais vu depuis 10 ans ! le 13 octobre, l'initiative de la fédération de la métallurgie est prise en compte par d'autres fédérations de l'industrie ; le 7 novembre, journée de mobilisation pour les droits sociaux à l'initiative des organisations de la CES, constitue aussi une étape.

Le 25 septembre les routiers CGT et FO ont ouvert la voie à partir des incidences de la loi travail XXL sur leurs métiers, le 28 les retraités dans un cadre unitaire large se sont mobilisés autour des questions du pouvoir d'achat et de l'augmentation de la CSG.

Toutes les journées de mobilisation professionnelle et interprofessionnelle ne s'opposent pas mais permettent au contraire d'amplifier la mobilisation.

Il est donc de notre responsabilité de continuer à travailler la convergence à partir des revendications des salarié.e.s et d'en renforcer la mobilisation.

Alors, on ne lâche rien !

Frédérique LANDAS, Secrétaire régionale

* à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne disposons pas des résultats de cette mobilisation

LE LIEN PICARD

Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349

Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Tél. : 03 22 33 35 00
e-mail : picardie@cgt.fr
Imprimé par Polyservices - Beauvais



Tout sur la loi travail sur le site
Retrouve l'actualité de la CGT Picardie
sur notre site web





Entretien avec **Olivier Titrent**, membre du comité exécutif fédéral, animateur de la région Hauts-de-France - CGT Mines Energie

En novembre 2016, la commission européenne lançait le 4^{ème} paquet énergie et climat. Sous une appellation qui laisserait augurer la mise en œuvre de politiques énergétiques luttant contre le réchauffement climatique, la commission décline en réalité l'étape finale de la dérèglementation du secteur énergétique.

Le futur de l'Europe énergétique se conjugue une nouvelle fois dans la mise en concurrence, la libéralisation, la fin des tarifs règlementés, le démembrement industriel, etc. Une nouvelle étape dans la dérégulation sans qu'un bilan de vingt ans de dérèglementation et de libéralisation du secteur énergétique ne soit effectué ! La Commission Européenne, très certainement consciente de l'impopularité de ces directives prônant le « tout concurrence », compte mener le débat politique européen au pas de charge, sans permettre aux citoyens européens de s'emparer du sujet. Le dossier complet fait plus de 5.000 pages, et n'a été traduit en français qu'à la fin du premier trimestre 2017. Or la législation européenne interdit cette démarche, les textes devant être traduits avant leurs présentations officielles.

La Commission pose comme date butée pour la fin des débats, le début du 4^{ème} trimestre 2017 afin que l'ensemble des Etats membres de l'UE légifère dans leurs pays avant 2020.

Le paquet climat et énergie promet la création de 900.000 emplois, la réduction des gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990, par des objectifs de développement des énergies renouvelables à hauteur de 50% de la production d'électricité. Ces objectifs, contraignants au niveau européen, laissent néanmoins aux Etats membres leur pleine capacité dans la détermination de leur mix énergétique mais avec des contraintes financières lourdes s'ils ne respectent pas le sens des directives.

❖ Innovations ou régression ?

En fait de paquet énergie et climat, il s'agit surtout de s'attaquer en très grande partie au secteur électrique, finalisant sa libéralisation. La Commission Européenne (CE) annonce trois innovations majeures. Il s'agit en réalité de rétrogradation dans l'innovation.

Tout d'abord l'ambition de remettre le consommateur au centre des politiques énergétiques. La réalité c'est que nous sommes bien loin de la notion d'usager décrite dans notre revendication du Pôle public de l'Énergie. La volonté de la CE se traduit par un consommateur participant au fonctionnement du marché électrique comme auto-producteur ou acteur dans l'effacement pour le passage des pointes. Nous sommes loin de la réponse aux besoins énergétiques globaux, la CE veut, au contraire, individualiser le rapport à l'énergie. Cette politique européenne s'appuie sur le développement des compteurs intelligents ou

du stockage individuel. Pour la CE, les tarifs d'utilisation des réseaux doivent refléter les coûts de l'injection et du soutirage, il s'agit donc de mettre un terme à la péréquation tarifaire sur le transport ou la distribution d'énergie. La CE prône la fin des tarifs règlementés dans tous les Etats membres et oblige chaque fournisseur à proposer une offre dynamique indexée sur la bourse de l'énergie en temps réel.

La CE veut créer des « communautés énergétiques locales » basées sur les réseaux intelligents pouvant se décrocher des autres réseaux ou créer des communautés producteurs/consommateurs qui sortiraient du fonctionnement global électrique. C'est la porte ouverte à la fin du distributeur unique. Il s'agit d'un démembrement du modèle actuel français basé sur l'égalité de traitement, la péréquation tarifaire et un modèle de distribution sous maîtrise publique.

Deuxième soi-disant : l'innovation, la gouvernance des réseaux et des marchés. Sur ce terrain, la CE au motif de solidarité et de coopérations régionales (soit des régions européennes réunissant plusieurs Etats) veut réduire les congestions aux frontières pour faciliter la convergence des prix de gros.

❖ Toujours plus de marché

Pour ce faire, elle compte passer la capacité des interconnexions de 10% prévus en 2020 à 15% en 2030. Il s'agit d'investir exclusivement pour faciliter le marché sans tenir compte des réalités techniques ou des véritables besoins. Qui plus est, les investissements dans les interconnexions ont un coût très élevé pour très peu de créations d'emplois à moyen terme, au contraire des outils de production qui eux en créent. Le mécanisme qui serait mis en place verrait les recettes financières des interconnexions être automatiquement réinvesties dans d'autres interconnexions. L'investissement perpétuel pour faire vivre un marché de l'électricité virtuel...



La CE veut créer des Centres Opérationnels Régionaux (ROC) pour coordonner des gestionnaires de réseaux (GRT) à la maille des grandes régions européennes, donc supra nationale. Il s'agit d'une première étape dans la suppression de la responsabilité des GRT nationaux pour le pilotage de leur réseau. D'ailleurs les textes prévoient qu'en cas de crise les pouvoirs nationaux seront transférés vers les ROC. C'est en ce sens que la CE souhaite homogénéiser l'organisation des GRT en dissociant les gestionnaires des infrastructures et les exploitants des systèmes électriques. Un choix qui amènerait automatiquement le démantèlement du réseau de transport d'électricité en France (RTE), séparant l'exploitation et la maintenance. Situation facilitée par les réformes passées « verticalisant » les activités. L'agence de coopération des réseaux d'énergie européen (ACER) verrait ses pouvoirs accrus au détriment des régulateurs nationaux comme la Commission de Régulation de l'Énergie en France (CRE).

Enfin, la CE veut améliorer l'intégration des énergies renouvelables (EnR) dans sa troisième innovation majeure. Pour ce faire, elle prône l'accroissement de la flexibilité du marché de gros de l'électricité et la fourniture de signaux de prix clairs pour l'intégration des EnR et faciliter leurs investissements. En clair, cela signifie baser le nouveau financement des EnR sur la vente sur les marchés, en touchant un complément d'aide pour s'assurer un tarif minimum de rentabilité. Il s'agit donc d'un nouveau mode de subventionnement des EnR. En parallèle la CE souhaite arrêter la priorité d'accès aux réseaux des EnR. Mais le nouveau subventionnement et les « obligations » en matière de CO₂ vont entraîner automatiquement leurs injections sur les réseaux.

Pour ce qui est des émissions de dioxyde de carbone, la commission européenne souhaite la limitation des quotas de CO₂, mais pose aussi le principe d'une limitation du poids de CO₂ produit au TWh. Pour cela, la CE interdira aux producteurs « thermique classique » l'accès au marché de capacité qui permet la rentabilité des installations (notamment pour les équipements ne fonctionnant qu'à la pointe). Seules les installations dégageant moins de 550g de CO₂ par TWh produit y auraient accès. La technologie actuelle ne permettrait qu'aux seuls cycles combinés gaz de rentrer dans cette norme, c'est donc la fermeture annoncée du thermique classique charbon.

Equilibres rompus

Que ce soit sur les questions de démantèlement du service public des réseaux ou l'attaque de notre modèle industriel énergétique, les enjeux inscrits dans ce paquet énergie et climat risquent de complètement bouleverser la spécificité française. Alors que la FNME CGT prône la création d'un Pôle Public, la démarche de la Commission Européenne va à l'encontre complète de cette possibilité et risque à terme de mettre en péril les équilibres économiques, sociaux et techniques de l'énergie à l'échelle européenne.

Histoire de paquets

De quand datent et de quoi sont faits les fameux paquets européens concernant l'énergie ?

Éléments de réponse:

Les « paquets » désignent des corpus législatifs européens, élaborés sur un certain nombre de thèmes, dont celui de l'énergie et du climat. L'évolution de ce cadre législatif montre quelles en sont les volontés politiques sous-jacentes, en l'occurrence celles consistant à libéraliser le plus vite et le plus largement tous les marchés possibles. Les paquets législatifs contiennent également des règlements et des directives.

Le 1^{er} paquet concernant l'énergie date de la période s'étalant de 1996 à 2000, et érige certains principes en directives : libre choix du fournisseur pour les consommateurs ; liberté d'établissement pour les producteurs ; droit d'accès non discriminatoire, transparent et disponible au juste prix pour tous les utilisateurs des réseaux. En 1997 est actée la libéralisation du marché de l'électricité, celle du gaz ayant lieu en 2000. L'ouverture du marché clients non résidentiels a lieu au 1^{er} juillet 2004 et deviendra totale en 2007.

Le 2^e paquet énergie-climat, communément appelé 3X20, voit le jour en 2008. Il marque la volonté de porter la part des EnR (énergies renouvelables) dans le mix énergétique européen à 20%, de réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20% et enfin d'accroître l'efficacité énergétique de 20%, le tout à l'horizon de 2020.

Le 3^e paquet énergie, qui date de 2009, est très axé sur les problématiques de réseaux. L'obligation d'indépendance des GRT (Gestionnaires de Réseaux de Transports) y est actée, tout comme la fixation des tarifs d'acheminement par les régulateurs. Est également créée l'Agence Européenne de Coopération des Régulateurs de l'Énergie (ACER), ainsi que l'élaboration de codes de réseaux européens.

Le 4^e paquet Énergie propre a été présenté par la Commission Européenne le 30 novembre 2016 et affiche sa triple ambition à l'horizon 2030 : accélérer l'intégration des marchés électriques en Europe, poursuivre la montée en régime des EnR et de l'efficacité énergétique, tout en mettant le consommateur européen au cœur du dispositif. Toutes ces recommandations devraient être adoptées en 2017 pour entrer en vigueur entre 2020 et 2021.

D'autres infos et vidéos sur le site du comité régional :
<http://crpicardie.reference-syndicale.fr/>

12 septembre, rentrée réussie pour la CGT !

Avec cette journée d'action, les salariés ont réaffirmé leurs exigences pour un droit du travail porteur de justice sociale et de progrès. Ils ont refusé des ordonnances ringardes inspirées par les exigences du Medef depuis des décennies ; exigences qui n'ont jamais éradiqué le chômage et la précarité. Les 200 manifestations, avec près de 500 000 personnes, sont aussi le reflet de nombreux arrêts de travail dans les entreprises privées comme dans les établissements publics.

En Picardie la journée de mobilisation, de grève et de manifestation a été un succès : plus de 6000 manifestants dans la rue : 2000 participants à Amiens, près de 1000 à Beauvais, 450 à Abbeville, 300 dans le Vimeu. 500 à Saint Quentin, 300 à Soissons, Laon 370, Nogent-Creil 300 participants, Compiègne 900 participants.



Ça bouge en Picardie avec l'Union Syndicale Régionale Agroalimentaire Forestière CGT Picardie

Chez Florépi à Guignecourt (02), sept jours de grève

La CGT, forte de ses arguments, a débattu avec les salariés qui se sont mobilisés. Dans le secteur de la boulangerie industrielle, la rentabilité se situe autour de 8 %, chez Florépi, c'est 15 % ! de rentabilité. Les conditions de travail, les cadences sont très pénibles, la précarité, la flexibilité sont permanentes et les salaires au « ras des pâquerettes » !

Avec la CGT, les salariés ont porté leurs revendications, ils réclamaient notamment une augmentation de 100 € par mois.

Après sept jours de lutte, ils ont décidé de reprendre le travail. Ils n'ont pas tout gagné, mais ils sont rentrés dignes et la tête haute avec une prime de 190 €, l'engagement de la direction de Florépi de prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail, de tenir compte de la mobilisation des salariés lors des NAO 2018, l'étalement de la récupération des jours de grève. Notre syndicat s'est encore renforcé dans la lutte et tend vers un taux de syndicalisation de 50 %.

Discriminations syndicale à la Sucrerie de St Emilie (80). La direction répond aux revendications par des sanctions disciplinaires envers les élus CGT.

Des salariés, à l'appel de la CGT, se sont mobilisés contre un projet de réorganisation du travail qui aboutit à des horaires et changements de rythmes insupportables. Ensemble, ils ont porté leurs revendications. Pour casser ce mouvement, la direction a utilisé des prétextes fallacieux pour prendre des mesures drastiques à l'encontre des militants CGT (mise à pied conservatoire, 12 jours de mise à pied et autres sanctions disciplinaires). La fédération exige l'annulation immédiate de ces sanctions et prévient que quand on touche à des militants de la CGT, on touche à toute la CGT.



Maryse Treton, USRAF-CGT



VENTE MILITANTE
AU COMITÉ RÉGIONAL

Engagée sur l'humain, Engagée sur le goût.

Les produits de la marque Scop-TI sont raffinés et sélectionnés avec soin.

Engagée par nature, l'objectif de la coopérative Scop-TI est de favoriser la revitalisation et la réorganisation d'une filière courte en relation avec des producteurs locaux sans distinction régionale, en privilégiant tout le territoire français et en respectant les critères géographiques nécessaires à la qualité gustative de certaines plantes.

Nous espérons vivement contribuer à des revitalisations locales du tissu agricole et au développement d'une Agriculture Biologique de qualité française labellisée.





Le pouvoir démocratique de la mutuelle repose sur le vote des sociétaires. Ces derniers sont ainsi appelés à élire, par scrutin de listes, leurs délégués régionaux tous les trois ans. **Les prochaines élections des représentants des sociétaires Macif et des adhérents Macif-Mutualité se tiendront du 13 novembre au 10 décembre 2017.**

Chaque année, dans chacune des 11 régions Macif, les délégués régionaux se réunissent en assemblée régionale. À cette occasion, ils élisent périodiquement les délégués nationaux pour un mandat de six ans.

Les 167 délégués nationaux composent l'assemblée générale de la Macif. Cette assemblée a pour rôle d'élire les membres du conseil d'administration et de discuter, approuver ou rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres le président et nomme le directeur général de la Macif.

Lors des élections des délégués, le pluralisme se reflète dans la liste proposée par le conseil d'administration dans chaque région en intégrant la diversité socioprofessionnelle.

Ainsi, à tous les échelons régionaux et nationaux de la gouvernance, pour garantir un débat riche et dynamique, les élus du Groupe doivent représenter les différentes composantes du sociétariat. À ce titre, les candidats aux différents mandats, véritables acteurs de la gouvernance démocratique de la Macif, sont :

- des représentants des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national et signataires d'un accord de partenariat avec le groupe Macif
- des professionnels indépendants et chefs d'entreprises
- des militants de l'économie sociale (issus des mouvements coopératifs, associatifs ou mutualistes) ;

les individuels : des représentants des sociétaires non issus de l'un des collectifs précédemment cités (susceptibles d'apporter à la gouvernance du Groupe leurs expériences et/ou des compétences utiles).

Questions à...



Marc Beugin, délégué National Macif

Peux-tu nous donner quelques dates repères de l'évolution de la MACIF ?

• **1960** un groupe de commerçants et d'industriels niortais crée la Macif, sous forme de mutuelle d'assurance sans intermédiaire. Ils seront rapidement rejoints par des salariés de l'industrie et du commerce. Plus tard, la Macif s'ouvrira à l'ensemble des salariés des secteurs public et privé. Au départ assureur de biens (auto, habitation), la Macif a peu à peu diversifié ses activités. Pour répondre aux nouveaux besoins de ses sociétaires, elle est aujourd'hui présente dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de l'épargne, de l'assurance-vie et des services bancaires : le groupe Macif est en marche.

• **1973** marque l'ancrage mutualiste et la volonté d'ouverture en direction des représentants du monde salarial suite au congrès de Lille avec une implication forte des organisations syndicales et notamment de la CGT et de la CFDT qui permit d'aboutir à un vote très majoritaire pour la liste mutualiste.

• **1986** premières élections de délégué.e.s marquant un pas vers la régionalisation ;

• **2009** Un projet d'entreprise acte la constitution d'un groupe organisé autour de 3 pôles : Dommages (IARD) ; Santé/Prévoyance ; Finance/Epargne.

• **2015** Le nouveau projet d'entreprise marque l'anticipation nécessaire des attentes des sociétaires (nouveaux modes de consommation), dans un environnement réglementaire en évolution (loi Hamon, en santé : Contrats responsables, ACS, collective...) ; le groupe MACIF veut créer une dynamique d'action pour tous les acteurs de la MACIF (Sociétaires, Elus, Salariés) reposant sur 3 piliers qui constituent ses fondamentaux l'éthique, la performance et la relation. La vision éthique et la performance se traduisent dans la relation sociétaire qui fonde la raison d'être et la différence mutualiste. Elle est faite de confiance, d'égalité de traitement, d'intégrité et de bienveillance. Aujourd'hui, la mise en place d'une nouvelle organisation technique et politique doit favoriser ces engagements.

• **2018** Année officielle de départ de la nouvelle gouvernance.



Sandy Penne, futur coordinateur régional CGT Macif Hauts de France en 2018

Quel est le rôle du coordinateur régional, quelle est la différence avec le délégué national ?

Les missions principales du délégué national sont :

- De participer à la gouvernance : Il vote lors des assemblées générales de la mutuelle d'assurance et participe aux réunions préparatoires des assemblées
- Il participe aux réunions de coordination nationale de la CGT pour construire nos positionnements et réflexions

C'est un animateur de la vie politique et de la relation de proximité :

- Il décline les initiatives de l'agenda mutualiste et en lien avec le ou les responsable(s) de point d'accueil MACIF et les délégués de proximité de son territoire.
- Il organise avec les délégués de proximité de son territoire la remontée des besoins exprimés par les sociétaires.
- Il participe en lien avec le coordinateur régional de sa sensibilité aux actions de partenariat.

Le coordinateur, en plus des fonctions attribuées aux délégués nationaux, assume trois responsabilités essentielles :

- Il décline en région la charte de partenariat politique signée par son organisation syndicale au niveau national et tous les trois ans,
- Il anime la recherche des candidats pour les élections ;
- Il anime sur sa région les élus de son organisation syndicale .
- Il anime les deux réunions annuelles des délégués CGT de sa région
- Il gère le budget régional alloué à son organisation syndicale
- Il est le lien entre la Macif et la confédération



Ludovic Turbe, futur mandaté CGT pour être délégué de proximité Macif

Quel sera ton rôle ?

Tout d'abord, il faut rappeler que nous sommes mandatés par la CGT pour une mise à disposition sur une liste unique que voteront les sociétaires Macif et adhérents Macif mutualité.

Les délégué.e.s de proximité, présents sur les territoires, assurent la relation au plus près des sociétaires.

Ils participent aux actions mutualistes, sur le terrain, en proximité ;
Ils relayent l'expression des sociétaires et remontent leurs besoins ;

Ils promeuvent le Groupe dans leur entourage.

Les 13 et 14 Octobre 2017, l'association Ecla-ts Hauts-de-France organise pour la première fois, au Parc d'Olhain, les journées du Tourisme Alternatif.

L'association ECLA-TS, l'UNAT, l'ANCAV-TT et Touristra Vacances lancent l'aventure des Journées du Tourisme Alternatif, les 13 et 14 octobre prochain au parc de loisirs d'OLHAIN à Maisnil-lès-Ruitz. Un événement nouveau et engagé pour promouvoir de nouvelles façons de voyager !

L'événement va rassembler des dizaines d'acteurs du tourisme social et alternatif pour fédérer de nouvelles solidarités et faire grandir pleinement le tourisme au sein de l'économie durable et solidaire. 2 jours riches d'activités, d'animations, de rencontres ouverts à tous.

Dans le cadre de cet évènement le Lien Picard propose un retour sur l'Assemblée générale de l'ANCAV-TT.

A travers le retour d'une table ronde auquel a participé Frédérique Landas, secrétaire du Comité CGT Picardie et une interview de Céline Verzeletti, secrétaire de la CGT en charge des activités culturelles sportives et sociales.

Activités sociales et culturelles

L'Ancav-TT dans l'action revendicative de la CGT

La table ronde sur la place de l'Ancav-TT dans la bataille revendicative de la CGT pour des Asc pour tous, fut sans doute un des moments forts de cette 12e AG. Une matinée d'échanges utiles et constructifs auxquels ont participé Céline Verzeletti, Secrétaire de la CGT, Frédérique Landas, Secrétaire de la région CGT Picardie, Jean Edmond, Secrétaire général de l'UD CGT des Côtes d'Armor, Angeline Barth, Secrétaire adjointe de la Fédération CGT du spectacle et membre du collectif confédéral en charge des activités sociales et culturelles (ASC) ainsi qu'Alain Barbier, membre de la direction de l'Ancav-TT

Cette table ronde a été le premier grand rendez-vous de la concrétisation de la décision prise par le 51^e congrès confédéral de Marseille en mars 2016 de réinvestir, syndicalement parlant, le champ des activités sociales et culturelles (ASC). Elle a, de fait, posé la première pierre à cet édifice ambitieux et volontaire : comment et pourquoi quitter le « chacun chez soi » pour favoriser l'accès à tous les salariés à des ASC de qualité ? Poser cette question, c'est poser la question de la démarche syndicale solidaire qu'entend incarner la CGT. C'est la relier à la revendication pour la réduction du temps de travail, à l'organisation même du travail, au pouvoir d'achat et, plus globalement, à la vie du salarié dans ce qu'on appelle le « hors travail ». A l'évidence, comme pour tous les délégués à l'AG, les enjeux de ce débat n'ont pas échappés aux participants. Ni à la confédération, ni à ses organisations territoriales et professionnelles (Régions, UD, Fédérations et syndicats), ni aux CE et organismes similaires, ni, bien sûr, à l'Ancav-TT et son réseau associatif, qui voient leurs compétences et leurs responsabilités élargies.

Du sens, des contenus et une méthode

Dans un contexte économique et social préoccupant, tous les intervenants ont souligné l'importance des activités sociales et culturelles pour tous les salariés. Ceux qui bénéficient de la présence d'institutions représentatives du personnel telles qu'un CE et ceux qui, le plus grand nombre, travaillent dans

des entreprises qui en sont dépourvues. L'accent a été mis évidemment sur le fait que les politiques austéritaires, les suppressions massives d'emplois et la réduction des subventions aux CE, plombent les budgets des familles comme celui des CE. Dans ces conditions, quels leviers actionner pour répondre aux besoins des salariés en matière d'ASC ? Pour Angeline Barth, c'est donc bien sur le terrain revendicatif qu'il faut se placer : « La CGT a décidé de mettre la question des ASC dans ses repères revendicatifs. De réinvestir le champ des contenus et du sens à leur donner et d'impulser une vision plus syndicale et solidaire à la gestion des ASC afin que tous les salariés et leurs familles puissent y accéder ».

Les organisations territoriales de la CGT sont en première place pour décliner ces objectifs. Au niveau régional actuel ou dans celui d'une nouvelle configuration à laquelle travaille actuellement la CGT pour adapter son action aux nouvelles grandes régions administratives, où niveau des départements.

Frédérique Landas explique « comment la région CGT peut aider à impulser la réflexion des organisations (UD, UL et syndicats) et fédérer les actions de mutualisation des ASC en direction des PME et TPE. Y compris à partir de ce qui existe dans l'artisanat, les garages ou les professions de la culture ». En écho, Jean Edmond qui, au-delà de sa responsabilité syndicale, connaît particulièrement bien le réseau associatif de l'Ancav-TT, insiste sur « l'indispensable dialogue à renouer, partout où ça n'est pas le cas, entre les organisations de la CGT et les associations de proximité adhérentes à l'Ancav-TT ».

L'Ancav pour mettre la partition en musique

Céline Verzeletti, revient sur la proposition de la CGT de mettre en place un fonds mutualisé, avec une gestion nationale paritaire, permettant d'ouvrir des droits à des ASC à ceux qui en sont privés jusqu'à présent : « nous devons gagner un budget social et des fonds mutualisés pour que ce droit existe très concrètement pour toutes et tous. Dans l'immédiat, la CGT va proposer la Carte loisirs créée par l'Ancav-TT à tous ses adhérents afin de bénéficier de toutes les offres en matière de culture, sports et loisirs. Nous devons poursuivre dans nos structures interprofessionnelles la réflexion et l'action pour que

le droit à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous devienne une réalité ». L'objectif étant fixé, reste la question de sa mise en œuvre. Le choix de l'Ancav-TT ne doit rien au hasard. Sa connaissance des CE, son expérience dans le domaine des vacances, le réseau unique de ses associations territoriales ouvertes à tous les salariés et retraités, sa proximité historique avec la CGT en font l'outil privilégié pour mettre cette partition en musique. Alain Bar-

bier mesure la responsabilité de l'Ancav-TT : « une responsabilité nouvelle et des compétences élargies implique de mieux nous organiser pour répondre à nos missions. Mais nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des centaines de militants syndicaux déjà engagés dans cette bataille ».

Michel Scheidt

« Le droit aux vacances pour tous, un droit fondamental »



3 questions à Céline Verzeletti

La CGT entend redonner du sens et des valeurs sociales et solidaires au contenu des activités sociales et culturelles (ASC) des CE et des organismes similaires des Services Publics. Pourquoi et comment ? Trois questions à Céline Verzeletti, Secrétaire de la CGT en charge des activités culturelles sportives et sociales, des libertés syndicales et de l'égalité femme homme.

Pour quelles raisons la Cgt a décidé de réinvestir les activités sociales et culturelles des CE ?

Au fil du temps, les ASC ont perdu de leur sens du fait de la forte marchandisation de ce secteur. De fait, par choix ou face à la multitude des tâches qu'ils doivent assumer, beaucoup d'élus dans les CE ou dans les organismes similaires des Services Publics ont privilégiés l'action commerciale et le tout-redistributif. Une solution de facilité qui éloigne le CE de son rôle et des valeurs d'éducation populaire. C'est pourquoi la CGT a décidé de remédier à cette situation avec la mise en place un collectif confédéral qui travaille au sein de l'espace revendicatif. L'objectif est de porter de nouveaux droits pour les CE. Par exemple, pour gagner une législation permettant de mutualiser leurs moyens, pour former les élu.e.s CE à la gestion des ASC, pour élaborer des projets d'accessibilité pour toutes et tous les salariés, les jeunes, les salariés sans emploi, les retraités, à la culture, aux loisirs et aux vacances. Je rappelle que la CGT propose de faire du droit aux vacances, à la culture, au sport et aux loisirs un droit aussi fondamental que celui du droit au travail, à la santé, au logement ou à l'éducation.

La CGT a confié la mise en œuvre de cet objectif à l'ANCAV-TT. Quels sont ses atouts ?

L'Ancav-TT est une association créée en 1985 par la CGT et 5 de ses fédérations (Métallurgie, Chimie, Transports, Mines-Énergie et Cheminots). C'est l'outil syndical de coordination du patrimoine et des activités de vacances des CE et collectivités équivalentes. Son réseau associatif maillé sur quasiment tout le territoire permet d'œuvrer pour un véritable droit aux vacances de qualité, à la culture, aux activités sportives et aux loisirs pour tous les salariés et leurs familles qu'ils disposent ou non d'un CE dans l'entreprise. En mutualisant les forces, les compétences et les capacités de chacun, l'Ancav-TT agit concrètement et utilement pour

le développement et la pérennisation du patrimoine social (création de nouveaux villages vacances) par la recherche de nouveaux comités d'entreprise et collectivités investisseurs. Notre outil bénéficie d'une grande proximité avec les CE. Sa connaissance de leurs problématiques, son savoir-faire reconnu et les valeurs sociales et solidaires qu'il porte en fait un interlocuteur incontournable.

Reste que plus de la moitié des salariés ne disposent pas de CE. Comment faire pour que tous les salariés, mais aussi les demandeurs d'emploi, aient accès à des ASC ?

L'accès à la culture, au sport et aux vacances de qualité pour toutes et tous, sur les lieux de travail, doit être réaffirmé. A travers les activités sociales et culturelles mises en place par les CE dans les entreprises, mais aussi pour les salariés des PME et des TPE qui en sont actuellement privés. Au nom de quoi les intérimaires, les salariés des entreprises sous-traitantes, qui participent largement à la création des richesses, ne bénéficient pas des activités sociales et culturelles des donneurs d'ordre ? Pour les TPE, la mise en place d'un fonds mutualisé, avec une gestion nationale paritaire, permettrait d'ouvrir ce droit à ceux qui en sont privés jusqu'à présent. Nous devons donc gagner de nouveaux droits tels qu'un budget social et des fonds mutualisés pour que ce droit existe très concrètement pour toutes et tous. Dans l'immédiat, la CGT peut proposer la carte loisirs créée par l'Ancav-TT à tous ses adhérents leur permettant de bénéficier de toutes les offres en matière de culture, sports et loisirs. Nous devons poursuivre dans nos structures interprofessionnelles la réflexion et l'action pour que le droit à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous devienne une réalité.

Michel Scheidt

NVO, l'information sociale, juridique et syndicale pour être percutant !

Par Jacques VERDON, correspondant NVO Picardie

Des moyens pour agir ?

Un élu se doit de disposer de toute la documentation nécessaire à son activité... seule la Nouvelle Vie Ouvrière se place à partir des préoccupations des salariés et s'appuie sur leur vécu et leur expérience.

Un coût faible !

12 € par mois ou 144 € par an par abonnement... Bien loin de toutes les offres de pseudo-spécialistes, plus habitués à distiller les discours patronaux. Le budget de fonctionnement du CE peut financer la documentation courante du Comité, qu'il s'agisse d'abonnements aux revues économiques, juridiques, sociales.

Découvrons l'outil ensemble !

Lors de vos congrès ou assemblées générales, des initiatives UD/UL/ syndicats, une table de presse, sous la responsabilité de la CGT Picardie, peut se tenir... Vous y retrouverez toute la gamme NVO et les différentes offres possibles.

De premiers résultats :

Deux abonnements à la NVO et un à Vie Nouvelle ont été réalisés lors du congrès du CHU d'Amiens ; Un abonnement à la NVO et un à Vie Nouvelle ont été réalisés lors du stage de second niveau de l'UD de la Somme ;

3 élus au CE se sont engagés à s'abonner lors du congrès de la CGT de l'énergie du Douaisis ;

2 camarades de Pôle emploi, contactés lors de leur assemblée générale devraient également s'abonner...

Divers matériels ont été vendus :

Modèles de lettres, Guides juridiques, DP/DS, En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite, etc.



Et vous ?

Pour toute invitation, contactez la CGT Picardie par courriel ou téléphone

nvo **web & magazine**
l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions



5€/mois
l'abonnement 60€/an



allez vite pour tout savoir...
nvo.fr
le rendez-vous du web

... prenez le temps pour tout comprendre
nvo
un mensuel de 52 pages

<https://www.facebook.com/nouvellevieouvriere>

@reseauuvo

Bulletin d'abonnement

Société (si nécessaire à l'expédition) _____

Fédération _____

Nom _____

Prénom _____

N° Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Année de naissance _____

Mail _____

Je m'abonne à

NVO BIMÉDIA 60€/an

RPDS BIMÉDIA 108€/an

NVO+ 144€/an

Payable

Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière

N° chèque _____ Banque _____

Par prélèvement automatique en

2 fois, prélèvement semestriel 12 fois, prélèvement mensuel

Merci de remplir l'autorisation ci-contre

Datez et signez l'autorisation de prélèvement,

et merci de joindre votre RIB

Je souhaite recevoir une facture Oui Non

Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Au-delà, nous consulter.

Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière

Titulaire du compte

Nom _____

Prénom _____

N° Rue _____

Code Postal _____ Ville _____

IBAN _____

BIC _____

Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600

93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87ZZ632727

Fait le : _____ Signature _____

Établissement teneur du compte

Nom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.